

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 048-214800567-20230404-DE2023\_20-DE



Département de Lozère

Mairie d'ESCLANÈDES

48230

☎ 04 66 48 25 24

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 04/04/2023

date de convocation : 28/03/2023

n° de délibération : DE2023 - 20

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 7

suffrages exprimés : 9 (pour-9, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

**Personnel communal : mise en place du règlement intérieur**

Le quatre avril deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		absente	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		excusée, pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice		excusé, pouvoir à MOURGUES Christine	
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée le règlement intérieur des agents territoriaux de la commune. Elle précise que le CST (Comité Social Territorial) en sa séance du 17/02/2023 a émis un avis favorable à sa mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le règlement intérieur des agents territoriaux de la commune ci-annexé ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire pour signer tout document s'y rapportant et notifier le règlement aux agents communaux en service.

Le secrétaire de séance,  
Jérôme PALMIER

Le Maire,  
Pascale BONICEL